

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Marc DUFLOS, Maire.

Présents : Marc DUFLOS - Pierre LAURENT - Régine RAIMBOURG - Richard PINABEL - Marie-Ange MASSARD, Laurent TERNOIS –Sylvie LEBER - François OLIVIERI –Anthony MARTINO - Marc CASTEL.

Absents excusés : DELCOURT Michaël – BREEMEERSCH Fantine – Patricia FAURE (pouvoir donné à Anthony MARTINO) – Estelle MOREAU (pouvoir donné à Sylvie LEBER).

### Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du 5 juin 2025 est accepté à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour :

- Ajout du point suivant : SEJOUR SCOLAIRE D'UN LYCEEN AUTHIPONTAIN

### 2025-46 SEJOUR SCOLAIRE D'UN LYCEEN AUTHIPONTAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été déposée concernant un lycéen Authipontain, Axel MOREAU, ayant participé à un séjour organisé à Léry-Poses du 4 au 6 juin 2025. Ce séjour a été mis en place par le lycée Galilée de Franqueville-Saint-Pierre.

Le montant du voyage a été fixé à 126 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser 32€ à la famille.

### 2025-47 CREATION D'UN EMPLOI ET RECRUTEMENT EN CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF (CEE)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de renforcer l'équipe d'animation de la commune, notamment dans le cadre des activités proposées aux enfants pendant les périodes de vacances scolaires.

Dans ce contexte, une jeune habitante de la commune d'Authipontaine souhaite effectuer un stage pratique dans le cadre de la validation de son Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

Soucieux d'encourager cette initiative locale et de soutenir l'insertion des jeunes dans le domaine de l'animation, Monsieur le Maire propose de recruter cette jeune en **Contrat d'Engagement Éducatif (CEE)**, et de lui accorder une rémunération conforme à la réglementation en vigueur.

En conséquence, il est proposé de créer un emploi non permanent pour faire face à ce besoin ponctuel, et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement dans le cadre du dispositif CEE.

Sur ce fondement, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter une personne physique sous contrat d'engagement éducatif pour exercer des fonctions d'animation au sein des accueils collectifs de mineurs agréés dont elles ont la responsabilité.

Un accueil collectif de mineurs est un accueil d'au minimum 7 enfants et/ou jeunes âgés de moins de 18 ans organisé par toute collectivité territoriale ou établissement public qui entre dans l'une des catégories mentionnées à l'article R.227-1 du CASF :

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cet effet :**

Article 1 : Il est proposé la création d'un emploi non permanent, d'une durée hebdomadaire de 35 heures, afin de répondre aux besoins d'encadrement des accueils de loisirs. Cet emploi sera pourvu dans le cadre d'un Contrat d'Engagement Éducatif (CEE), pour la période allant **du 15 juillet 2025 au 1er août 2025**, à l'occasion du stage pratique de validation du BAFA d'une jeune habitante de la commune.

Article 2 : L'agent sera recruté percevra une indemnité journalière conforme aux dispositions légales en vigueur. Conformément à la réglementation applicable au contrat d'engagement éducatif (CEE), la rémunération ne peut être inférieure à 4,3 fois le montant du SMIC horaire journalier, (11.88 € X 4.3) soit 51,08 € brut **par jour effectivement travaillé**. La rémunération est donc calculée uniquement sur les jours effectivement travaillés.

Article 3 : La stagiaire exercera ses fonctions sous la supervision de la Directrice du centre de loisirs. Une convention de stage sera établie et signée par l'ensemble des parties concernées.

Article 4 : Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, notamment le contrat d'engagement éducatif et les pièces afférentes.

Article 5 : Les crédits nécessaires à la rémunération seront prélevés sur le budget communal 2025.

#### **Questions diverses :**

**Projet DEZIR :** Monsieur le Maire a reçu récemment les représentants de la société VERSO ÉNERGIE dans le cadre du développement du projet DEZIR. Ce projet ambitieux vise à produire un carburant d'aviation durable à Petit-Couronne, en utilisant du CO<sub>2</sub> capté en sortie de la chaudière biomasse de la société BEA, située à Alizay.

Lors de cette rencontre, les représentants de la société VERSO ÉNERGIE ont présenté en détail les objectifs du projet ainsi que les modalités envisagées pour sa mise en œuvre. Elle a notamment évoqué la possibilité d'un tracé pour une canalisation destinée au transport du CO<sub>2</sub>. Ce tracé pourrait emprunter l'axe de la RD13 ainsi que la rue des Canadiens, traversant ainsi notre commune.

Face à cette proposition, la commune va engager une réflexion approfondie afin d'évaluer les impacts et les opportunités liés à ce projet, avant toute prise de décision.

**Tour de France 2025 :** Dans le cadre du passage du Tour de France à proximité de la commune, nous recherchons des bénévoles pour assurer la sécurité aux côtés de Monsieur le Maire et de l'agent communal.

Votre rôle sera d'aider à faire respecter la réglementation spécifique mise en place pour cet événement exceptionnel. Un parking sera à disposition à la sortie du village.

**Date : mardi 8 juillet 2025**

**Horaires : 11h00 à 14h00**

**Mission : Sécurisation du parcours, information au public, aide à la circulation.**

Monsieur le Maire rappelle que la circulation sera très difficile ce jour-là, et invite toutes les personnes disponibles à se manifester pour contribuer au bon déroulement de cette journée.

Si vous êtes intéressé, merci de vous inscrire en mairie ou de contacter le secrétariat au 02.35.23.35.35

**Bar solidaire :** Monsieur le Maire indique que la signature chez le notaire ne devrait plus tarder. Celle-ci devrait avoir lieu cet été. Suite à cette signature, nous recevrons le permis de construire d'Extraco.

**Habitat 76 :** Comme nous l'avions précédemment indiqué, le traiteur COOK Artiana Concept souhaite rester sur notre commune et envisage l'acquisition d'un espace commercial dans les locaux appartenant à Habitat 76. Un projet de financement est actuellement à l'étude entre les différentes parties. Dans l'attente de la livraison desdits locaux, la commune s'engage à proposer un hébergement temporaire. La société COOK Artiana s'est dite prête à participer financièrement à la location de bungalows.

#### AGENDA

Prochains Conseils Municipaux :

- Jeudi 2 octobre 2025 à 20h00,
- Jeudi 18 décembre 2025 à 20h00.

**Mardi 16 septembre 2025 à 18h00 :** réunion interne afin de travailler sur la mise à jour et l'organisation du livret d'accueil des nouveaux habitants.

**Vendredi 3 octobre 2025 :** Accueil des nouveaux habitants à la salle Feuillantine

**Samedi 6 décembre 2025 :** distribution du colis des anciens à la salle Feuillantine.

La séance est close à 19h15.

Le Maire,  
Marc DUFLOS.

